



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE RECTEUR DE REGION ACADEMIQUE
RECTEUR D'ACADEMIE
CHANCELIER DES UNIVERITÉS

Rectorat **Arrêté portant ouverture du registre des inscriptions au l'examen
Division des examens et professionnel du Brevet de Technicien Supérieur - session 2022**
Concours

DEC2 /BTS /2022

Affaire suivie par :

Trécy DIOMAR-HALIAR
Tél : 0594 27.21.88

Jessica LONY
Tél : 0594 27.21.69

Trecy.Diomar-Haliar@ac-guyane.fr

Jessica.Lony@ac-guyane.fr

BP 6011
97306 Cayenne cedex

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 643-1 à D.643-35-1 ;
Vu le décret n°2011-2104 du 29 décembre 2011 modifiant le décret n°95-665 du 9 mai 1995 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur ;

Arrête :

Article 1^{er} – Le registre des inscriptions aux épreuves des examens du brevet de technicien supérieur, organisé au titre de la session 2022, sera ouvert du **Lundi 18 octobre 2021 au Vendredi 19 novembre 2021**, pour les spécialités ouvertes dans l'Académie de Guyane.

Article 2 – Les inscriptions seront obligatoirement saisies en ligne pour les candidats individuels et en organisme de formation (hors contrat) à l'adresse suivante :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat>

Pour les candidats scolaires, les établissements procéderont aux inscriptions via le portail ARENA

Article 3 – L'inscription définitive est matérialisée par une confirmation individuelle d'inscription datée et signée par le candidat ou, s'il est mineur, par son représentant légal et après remise de toutes les pièces justificatives (*par voie dématérialisée*).

La signature de cette confirmation d'inscription est un acte personnel qui ne peut faire l'objet d'aucune demande de rectification ultérieure.

Article 4 – Les candidats sollicitant une demande d'aménagement d'examen devront déposer leur demande pendant la même période.

Article 5 – Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cayenne, le jeudi 14 octobre 2021

Le Recteur,

*pour le Recteur d'Académie
et par autorisation*
Le Chef de la Division des Examens et Concours

Jean-Marc BREGÉON